

Déclaration CFE-CGC au CSE-C du 27 Avril 2023

Consultation sur la modification de la planification indicative 2023.

Les élus **CFE-CGC** au CSE Central sont consultés sur la modification de la planification indicative 2023.

En Décembre 2022 la **CFE-CGC** rappelait son attachement au respect de l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle. Malgré cela, la Direction d'AIRBUS Helicopters présentait une proposition de planification indicative 2023, incluant trois semaines de fermeture officielle.

Aujourd'hui, la **CFE-CGC** constate que plus de 1100 salariés seront amenés à devoir adapter leurs prises de congés pour des besoins de continuités d'activités dans l'ensemble des secteurs.

Au-delà du signe adressé aux salariés, leurs laissant entendre qu'ils sont la variable d'ajustement, le nombre de personnel devant assurer les permanences de services interpelle. La Direction d'AIRBUS Helicopters est-elle encore vraiment certaine de la nécessité de procéder à une fermeture annuelle ? Quels seront les niveaux d'économies générées si, bien qu'officiellement fermés, les sites demeurent opérationnels ? Quels signaux adresse notre entreprise, qui se veut attractive, aux nouveaux et futurs embauchés ?

Puisque l'ensemble des secteurs sont sollicités dans le cadre de la « business continuity », la **CFE-CGC** demande la généralisation du « Summer care » à l'ensemble des directions. Plutôt que de fermer, puis de rouvrir, la **CFE-CGC** propose de laisser les sites ouverts et de ne fermer les secteurs uniquement là où cela est nécessaire.

Comme en Décembre dernier, la **CFE-CGC** reste convaincue du bénéfice, tant pour les salariés que pour l'entreprise, qu'une organisation des congés annuels sans contrainte permettrait une continuité d'activités, tout en satisfaisant aux principes de responsabilité et d'empowerment en vigueur.

La CFE-CGC rappelle encore une fois qu'elle est tout à fait favorable à des organisations de type « Summer care » qui allient prise en compte du client et des besoins d'entreprise comme la responsabilisation des collaborateurs et des managers. En conséquence, les élus CFE-CGC au CSE Central donneront un avis défavorable à cette consultation.